

L'IEEN maternelle

Interview de Josette DENIZART, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de mission maternelle



Comment concevez-vous la mission de l'inspectrice chargée de l'école maternelle ?

La loi du 8 juillet 2013, dite loi de refondation de l'école, donne à la maternelle des objectifs clairs. Elle doit développer chez chaque élève la confiance en soi et l'envie d'apprendre, conforter et stimuler le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants. Elle permet une première acquisition des principes de la vie en société et de l'égalité. Elle développe le langage oral et permet une initiation à la culture écrite. La mission de l'IEEN maternelle vise à accompagner les enseignants pour leur permettre une poursuite effective de ces finalités.

Comment cela se décline dans le département du Val de Marne ?

Ce sont des interventions directes auprès des enseignants, essentiellement par des actions de formation, mais ce sont aussi des actions auprès de mes collègues inspectrices et inspecteurs et de leurs équipes de circonscription pour qui j'essaie d'être une personne ressources. C'est aussi une action auprès de la DASEN et de la Rectrice en contribuant à une analyse de la situation départementale et aux décisions de pilotage.

Je présume que la scolarisation des moins de trois ans est un axe majeur de votre action

Le département a ouvert 31 classes permettant la scolarisation des moins de trois ans. Notre travail a été tout d'abord de définir les exigences nécessaires pour que ces classes puissent offrir les conditions d'une scolarité réussie. Un cahier des charges a été établi, outil indispensable aux inspecteurs dans leurs circonscriptions pour construire les projets avec les municipalités. La rédaction de ce cahier des charges a été menée de front avec une ré-

flexion pédagogique sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans parce qu'il ne suffit pas de garantir le cadre, il faut accompagner les enseignants pour qu'ils prennent en compte les aspects spécifiques de la scolarisation de très jeunes enfants.

Quelles sont les actions de formation que vous mettez en œuvre pour cette scolarisation ?

Nous avons tout d'abord mis en œuvre une formation préalable à la prise de fonctions. Tous les enseignants concernés en ont bénéficié. C'est une action de formation que nous avons construite en partenariat avec le CPPA du Val de Marne qui est le centre de formation du Conseil général pour les professionnels de l'enfance. Ce partenariat a permis que soient mieux prise en compte la question des besoins de l'enfant de 2 ans, notamment par l'intervention de psychologues spécialistes de la petite enfance. Au-delà de cette formation initiale, nous mettons en œuvre des formations complémentaires. La volonté d'aider les enseignants à utiliser les ressources de la photographie et de la vidéo numériques, notamment dans leurs relations aux parents, a conduit à une formation ayant cet objectif.

Les ATSEM qui interviennent dans les classes ont aussi bénéficié de formation. L'enjeu est essentiel : elles contribuent fortement à la réussite de la scolarité des élèves, elles doivent pouvoir articuler leur travail étroitement avec celui de l'enseignant(e) tout en comprenant bien la nature spécifique de leurs actions professionnelles.

D'autres actions de formation sont organisées pour permettre l'échange de pratiques et leur mutualisation.

La formation ne concerne que la scolarisation des deux ans ?

Non, tous les enseignants de maternelle du département bénéficient d'une action de formation chaque année, dans le cadre des animations pédagogiques, sur des thématiques différentes : prévention de l'illettrisme, gestion du temps et apprentissage, le langage, devenir élève, les rythmes et l'emploi du temps, l'école maternelle bienveillante et exigeante, ...

Cette année nous avons en outre travaillé sur les nouveaux programmes de maternelle avec les directeurs pour les aider à mener la réflexion collective de leurs équipes sur les changements voulus par ces programmes.

Des formations spécifiques sont destinées aux conseillers pédagogiques ou aux PEMF, ces dernières essentiellement sur les questions que pose l'accompagnement des stagiaires en maternelle.

Dans un contexte de réduction forte des moyens de formation, vous parvenez à maintenir des volumes de formation suffisants ?

C'est évidemment plus complexe du fait de ce contexte mais c'est justement là que le rôle de l'inspectrice maternelle est essentiel pour mettre en évidence les besoins de formation et construire les formations les plus pertinentes possibles dans les volumes impartis.

On dit parfois qu'une mission spécifique d'IEN maternelle porte les risques d'un éloignement du terrain et donc d'une difficulté à prendre en compte ce que sont les difficultés réelles des enseignants.

Il suffit de vouloir délibérément qu'il en soit autrement. Je vais dans les classes. Par exemple dans les classes qui scolarisent les enfants de moins de trois ans. Je continue à inspecter en maternelle avec mes collègues de circonscription : c'est très important parce que nos visions sont parfois sensiblement différentes et que les échanges qui en résultent sont enrichissants pour l'un comme pour l'autre. La formation permet aussi de rester en contact avec le terrain. Les enseignants s'expri-

ment pendant les formations, disent leurs difficultés comme leurs réussites.

Vous voyez, je ne crois pas qu'il y ait de risque de perdre de vue la réalité quotidienne d'une classe maternelle !

Pourquoi avez-vous choisi un poste IEN maternelle ?

Avant tout par intérêt pour la maternelle, un intérêt qui s'était manifesté déjà dans ma carrière enseignante. Ce qui me motive fondamentalement c'est de contribuer à une école maternelle qui soit à la fois préoccupée du bien-être des élèves et d'une mise en œuvre des apprentissages qui permette les progrès de tous.

Est-il possible de percevoir les effets de l'action de l'IEN maternelle ?

Dans certains domaines, l'effet a été facile à percevoir parce qu'il a concerné des transformations très visibles des pratiques enseignantes. Par exemple, les formations qui ont interrogé l'organisation temporelle des apprentissages ont conduit beaucoup d'enseignants à renoncer à des modalités qui étaient essentiellement des ritualisations. Réinterroger le sens de ces organisations a suffi pour inciter les enseignants à douter de leur bien fondé et à expérimenter d'autres organisations dont ils ont découvert la pertinence.

Un autre retour positif est constitué par l'expression par les enseignants eux-mêmes de leur satisfaction quant aux actions de formation.

Des départements font le choix de réduire la mission maternelle en confiant des circonscriptions aux chargés de mission maternelle, notamment lors de redécoupages.

Tout ce que j'ai essayé de vous dire me semble suffire pour que soit considérée l'importance de cette mission. La loi de refondation a affirmé la place essentielle de l'école maternelle, quelle logique imposerait maintenant la remise en cause de cette mission spécifique?

.../...